

En sus de la garantie légale, les blocs BSO de notre fournisseur-partenaire Warema bénéficient d'une garantie pièces et main d'œuvre de 5 ans.

Les notices de pose, d'utilisation et d'entretien doivent être scrupuleusement respectées.

Toute réclamation ou demande d'intervention **devra obligatoirement être formulée à K-LINE ou déclarée sur le site sav.k-line.fr.**

Vous devrez également nous préciser : le n° de la commande **K-LINE**, le repère et la ligne de commande du châssis concerné, le n° de série ex : **698768/2** figurant sur l'étiquette collée sur le rail supérieur du store, le défaut constaté.

La garantie débute à la date de la livraison des blocs BSO **par K-LINE.**

Elle s'applique aux blocs BSO installés sur des fenêtres **K-LINE** dans les limites géographiques de la France métropolitaine, à l'exclusion des terres insulaires, exception faite toutefois de la Corse où les délais d'intervention sont majeurs de 5 jours ouvrés.

Au titre de cette garantie et sous réserve des cas d'exclusion ci-après, K-LINE assure le remplacement ou la réparation de la ou des pièce(s) reconnue(s) défectueuse(s). La garantie comprend également les coûts de main d'œuvre et de déplacement générés par la réparation sur site ou en usine.

K-LINE s'engage à effectuer les réparations sur site sous réserve que les conditions techniques le permettent. Si la panne nécessite un retour en usine ou une intervention complémentaire, Warema s'engage à réaliser la réparation dans les 10 jours ouvrés suivant la première intervention. Ce délai peut être prorogé du délai de fabrication de composants spécifiques et/ou de pièces sur mesure.

La garantie se limite à la réparation des BSO, de sorte que K-LINE et Warema dégagent toute responsabilité pour tout dommage direct ou indirect, quelle qu'en soit la nature, causé par le mauvais fonctionnement du produit garanti. Warema dégage également toute responsabilité en cas de dommages liés à l'utilisation du produit.

La garantie Warema est exclue dans les cas de dysfonctionnement provoqués par :

- L'usure normale des produits ;
- Une utilisation des produits non conforme aux prescriptions d'emploi et/ou impropre à leur destination ;
- Des détériorations dues à des chocs ;
- Une modification des produits par un tiers ;
- L'inobservation des règles d'art, des dispositions normatives et/ou des prescriptions Warema (base sont les notices de pose, d'entretien et d'utilisation), pour le montage et l'installation des produits ;
- Une négligence ou une carence dans l'entretien des produits, (base est la notice d'entretien Warema)
- Une cause extérieure et/ou des circonstances qualifiées de force majeure par les tribunaux (incendie, orage, tempête, vent, gel, catastrophes naturelles, grève,...).

La garantie est également exclue si :

- Le numéro de série du BSO n'est plus disponible pour avoir été effacé ou supprimé ;
- L'intervention suppose des moyens exceptionnels en cas, notamment, d'inaccessibilité au produit.

Dans tous les cas d'exclusion, K-LINE pourra intervenir sous réserve de l'acceptation d'un devis.

IMPORTANT : toute intervention injustifiée sera facturée par **K-LINE : 195 € H.T.** (hors pièces).